

Pour s'en protéger en milieu de travail,
il convient :

- de ne pas modifier ni gêner le fonctionnement des dispositifs d'aspiration ou de captage mis en place sur les postes de travail,

- d'utiliser des vêtements de travail dont l'entretien et le nettoyage sont à la charge de l'employeur,

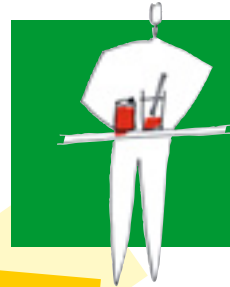


- d'utiliser les équipements de protection individuelle prévus en complément aux dispositifs de captage (vêtements et gants de protection, appareil de protection respiratoire...),

- d'assurer un nettoyage systématique des postes de travail en évitant de faire voler la poussière (aspiration, nettoyage à l'humide...).

- de respecter les règles d'hygiène :

- ne pas boire, fumer, manger, mâcher du chewing-gum,



- se laver le visage et les mains, brosser les ongles avant les pauses et la sortie,



- déjeuner en vêtement de ville ou avec une combinaison jetable fournie par l'employeur,



- de respecter les convocations médicales.

Les femmes en âge de procréer et susceptibles d'être exposées au plomb doivent avoir une plombémie inférieure à la limite justifiant une surveillance médicale renforcée (100 µg/L).

VOUS POUVEZ CONTAMINER VOS PROCHES.

Pour ne pas exposer votre famille, il faut vous assurer qu'aucune particule de plomb ne parvienne au domicile.

Ne transportez pas de plomb chez vous.

Consignes à suivre :

- après avoir retiré les vêtements de travail dans la pièce prévue à cet effet, prenez une douche complète (pensez à nettoyer les cheveux, la barbe) et brossez les ongles.
- Puis passez dans la pièce contenant les vêtements de ville.



LE PLOMB, VOUS et votre famille

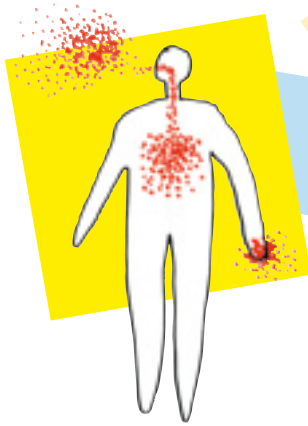


Dans votre travail,
vous êtes amené
à manipuler du plomb
ou à être en contact direct
ou indirect avec lui.

Ce plomb peut pénétrer
dans votre organisme :

- par le nez :
fumées, poussières,
- par la bouche :
mains sales, aliments souillés.

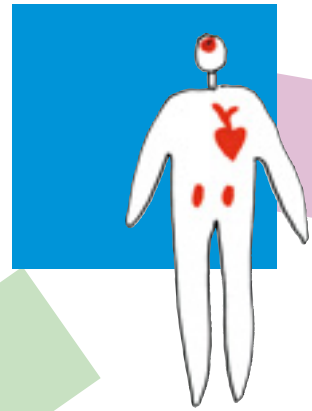
Il y reste pendant plusieurs dizaines d'années,
car il est difficilement éliminé
de certains organes (cerveau, os).



À partir d'une certaine quantité,
il peut entraîner des maladies.

Dans l'organisme,
le plomb provoque des anomalies
qui passent inaperçues
et ne sont détectées
que par certains examens :

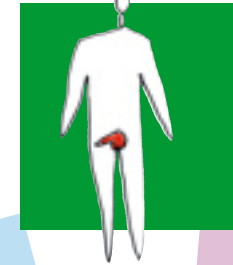
- au niveau du sang,
diminution des globules rouges (anémie),
- au niveau du système nerveux,
troubles de l'humeur et de la mémoire,
- au niveau des reins,
perturbation des fonctions d'élimination.



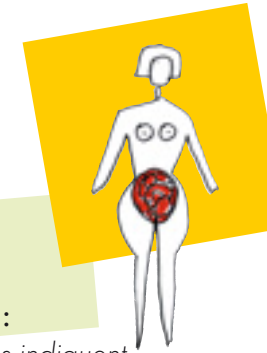
Ces effets
précoces
doivent être
dépistés
avant que
n'apparaissent
des troubles
graves :
atteinte des nerfs
moteurs et sensitifs,
démence,
troubles digestifs
(coliques de plomb...),
insuffisance rénale
chronique.

Le plomb est également
responsable d'anomalies
au niveau de la reproduction :

- chez la femme :
stérilité, avortement,

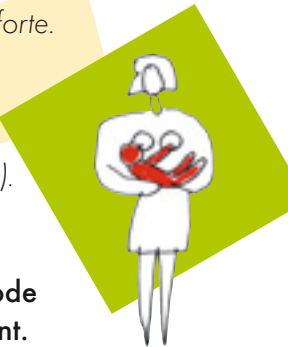


- chez l'homme :
certaines études indiquent
une altération de la production
de spermatozoïdes.



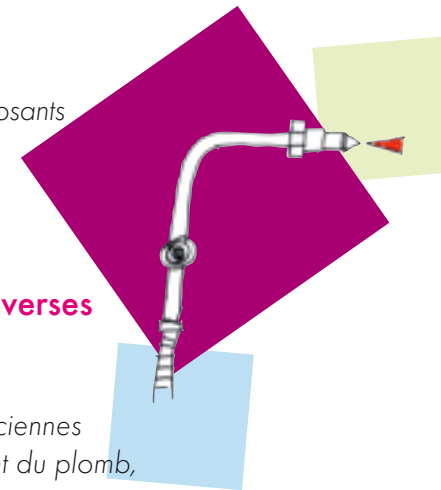
Les enfants sont particulièrement sensibles
à l'intoxication par le plomb,
qui se traduit par une atteinte du système nerveux.
Celle-ci est d'autant plus importante que l'enfant
est jeune et que la dose absorbée est forte.
Les effets peuvent aller des troubles
du comportement et du sommeil,
du retard scolaire jusqu'au coma
convulsif (en cas d'ingestion importante).

Le plomb présent chez la mère est
transmis à l'enfant pendant la période
de grossesse et pendant l'allaitement.
Il risque d'entraîner à des doses relativement
faibles un retard du développement
psychomoteur et intellectuel.
Au plan réglementaire les femmes enceintes
ou qui allaitent ne doivent pas être affectées
ou maintenues à des postes les exposant au plomb.



Quelques utilisations du plomb :

- verres au plomb (cristal, verres techniques),
- fabrication et récupération des batteries,
- fabrication et application des émaux
et frites au plomb (poterie, faïencerie),
- métallurgie, fonderie,
- soudure à l'étain,
- industrie des composants
électriques
et électroniques.



Des expositions
possibles dans diverses
activités :

- décapage des anciennes
peintures contenant du plomb,
- découpage au chalumeau de tôles et charpentes
recouvertes de vieilles peintures,
- métiers du bâtiment (démolition...),
- récupération du vieux plomb,
- ébarbage et polissage d'objets en plomb.